

# Percevoir un bas salaire dans le secteur privé : seule une petite majorité s'en est sortie quatre ans plus tard

Insee Première • n° 1923 • Septembre 2022



En 2019, 8 % des salariés du secteur privé perçoivent un bas salaire, c'est-à-dire moins de 1 310 euros nets mensuels pour un temps plein, seuil qui correspond aux deux tiers du salaire médian.

Les femmes et les jeunes sont davantage concernés par cette situation. Dans certains métiers, les bas salaires sont particulièrement fréquents : plus de 40 % des employés de maison, ouvriers de laboratoire ou encore ouvriers peu qualifiés divers de type artisanal perçoivent un bas salaire.

Parmi les salariés à bas salaires de 2015, un quart perçoivent encore un bas salaire quatre ans plus tard en 2019, et seule une petite majorité d'entre eux occupe un emploi salarié mieux rémunéré.

La précarité salariale peut aussi résulter de faibles volumes de travail et ainsi s'apprécier au regard du revenu salarial perçu dans l'année. Un tiers des salariés perçoivent un bas revenu salarial en 2019, essentiellement car ils ne sont pas salariés toute l'année. Cette situation est plus durable qu'occuper un emploi à bas salaire : 37 % des personnes à bas revenus salariaux en 2015 le sont encore en 2019.

En 2019, 8 % des salariés du privé occupent un emploi à **bas salaire**, c'est-à-dire, d'après la définition de l'OCDE, un emploi qui les rémunère moins que les deux tiers du salaire médian, soit 1 310 euros nets par mois en **équivalent temps plein (EQTP)**. Ce niveau de salaire est légèrement supérieur au Smic, qui s'élève à 1 204 euros nets par mois en 2019 ► **encadré 1**. Plus de la moitié des personnes à bas salaires sont des femmes (54 %), alors qu'elles ne représentent que 42 % de l'ensemble des salariés du privé ► **figure 1**.

Percevoir un bas salaire est également plus fréquent parmi les jeunes : un salarié à bas salaire sur quatre a moins de 26 ans, contre un sur dix de l'ensemble des salariés du privé. D'une part, les salariés de cette tranche d'âge ont en moyenne moins d'expérience professionnelle que leurs aînés, ce qui explique des salaires inférieurs. D'autre part, les peu ou pas diplômés, en moyenne moins rémunérés, y sont surreprésentés car sortis plus tôt du système scolaire, contrairement aux jeunes poursuivant leurs études.

En France métropolitaine, la part de bas salaires varie peu d'une région à une autre, autour de 8 % en moyenne. En revanche, ils sont particulièrement surreprésentés dans les quatre départements d'outre-mer historiques (DOM), où la part des salariés à bas salaires est en moyenne de 14 %.

## Les bas salaires sont concentrés dans le secteur tertiaire

83 % des salariés à bas salaires ont un emploi dans le secteur tertiaire, davantage que l'ensemble des salariés du secteur privé (75 %) ► **figure 2**. 90 % des femmes à bas salaires travaillent dans ce secteur, contre 86 % de l'ensemble des salariées du privé. Femmes et hommes confondus, 16 % des salariés à bas salaires travaillent dans les services d'action sociale (contre 3 % pour l'ensemble des salariés du privé) et 7 % travaillent dans les services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager

(contre 2 %). En revanche, les bas salaires sont sous-représentés dans l'industrie, qui en rassemble 8 %, contre 17 % de l'ensemble des salariés du privé.

## Les femmes à bas salaires sont très majoritairement des employées et les hommes des ouvriers

Près de la moitié des salariés à bas salaires sont des employés (48 %), 39 % sont des ouvriers, 9 % occupent une profession intermédiaire et 4 % un poste de cadre ou de chef d'entreprise salarié.

### ► 1. Caractéristiques sociodémographiques des salariés à bas salaires en 2019

	Répartition des salariés		Part de bas salaires
	À bas salaires	Ensemble du privé	
Femmes	54	42	10
Hommes	46	58	7
Moins de 26 ans	24	9	21
26-30 ans	14	12	9
31-40 ans	22	26	7
41-50 ans	19	25	6
51-60 ans	17	23	6
Plus de 60 ans	5	4	9
France métropolitaine	97	98	8
Départements d'outre-mer (DOM)	3	2	14
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>8</b>

**Lecture** : 54 % des salariés à bas salaires sont des femmes, alors qu'elles ne sont que 42 % dans l'ensemble des salariés du privé. Au total, 10 % des femmes du secteur privé ont un bas salaire.

**Champ** : France hors Mayotte, salariés du privé en équivalent temps plein, hors apprentis, stagiaires et salariés des particuliers-employeurs.

**Source** : Insee, base Tous salariés.

### ► Encadré 1 - Lien entre Smic horaire et bas salaire

Être « payé au Smic » ou plutôt être concerné par une revalorisation du Smic horaire ne correspond pas nécessairement à une situation de bas salaire telle que définie dans cette étude : un salarié dont la rémunération horaire est fixée en fonction du Smic horaire peut en effet percevoir, sur l'ensemble de l'année, bien davantage que le seuil définissant un bas salaire, s'il a reçu en sus de son salaire de base des primes (primes d'ancienneté, de participation ou d'intéressement, etc.), un 13<sup>e</sup> mois ou s'il a effectué des heures supplémentaires.

Parmi les femmes à bas salaires, 64 % sont des employées, tandis que les hommes sont le plus souvent des ouvriers (57 %). 25 % des femmes à bas salaires sont notamment employées des services directs aux particuliers : elles sont aides à domicile, aides ménagères (employées par des prestataires), aides de cuisine, coiffeuses ou serveuses ; des métiers que seuls 10 % des hommes à bas salaires occupent. De leur côté, 14 % des hommes à bas salaires sont des ouvriers peu qualifiés de type industriel : ils sont par exemple ouvriers de laboratoire, du tri, de l'emballage ou de l'expédition, ou bien manutentionnaires et la moitié d'entre eux travaillent au sein d'établissements ou services d'aide par le travail (ESAT). Les autres professions les plus fréquentes parmi les bas salaires, femmes et hommes confondus, sont les nettoyeurs, les employés de libre-service du commerce, les vendeurs en alimentation et les secrétaires ► **figure 3**.

Parmi les professions intermédiaires, les bas salaires se concentrent dans certains métiers des services, comme les animateurs socioculturels et de loisirs. Quelques cadres sont également à bas salaires, principalement des artisans et des commerçants salariés de leur propre entreprise.

### Dans une vingtaine de professions, plus d'un travailleur sur quatre est à bas salaire

Près de 60 % des ouvriers peu qualifiés divers de type artisanal (regroupant des métiers très divers comme poseurs d'affiches, doreurs, blanchisseurs, dépanneurs en électroménager, etc.) touchent un bas salaire, ce qui en fait la profession où les bas salaires sont les plus fréquents et celle qui est la moins bien rémunérée, avec un salaire net mensuel moyen de 1 245 euros en 2019 ► **figure 4**. Plus largement, dans une vingtaine de professions, plus d'un travailleur sur quatre est à bas salaire. Il s'agit par exemple des employés de maison, des ouvriers de laboratoire, des ouvriers du bois et de l'ameublement, des aides à domicile, ou encore des assistantes maternelles.

## ► 2. Répartition par secteur des salariés à bas salaires en 2019

en %

	Salariés à bas salaires	Ensemble du privé
<b>Tertiaire, dont :</b>	<b>83</b>	<b>75</b>
Services d'action sociale sans hébergement	16	3
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	13	9
Restauration	7	4
Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	7	2
Autres services personnels	3	1
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	3	6
Transports terrestres et transport par conduites	3	4
Activités liées à l'emploi <sup>1</sup>	3	5
<b>Industrie, dont :</b>	<b>8</b>	<b>17</b>
Industries alimentaires	3	3
<b>Construction, dont :</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
Travaux de construction spécialisés	7	6
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

<sup>1</sup> Notamment agences de travail temporaire (intérim).

**Lecture** : 16 % des salariés qui perçoivent un bas salaire travaillent dans les services d'action sociale sans hébergement, contre 3 % dans l'ensemble du secteur privé.

**Champ** : France hors Mayotte, salariés du privé en équivalent temps plein, hors apprentis, stagiaires et salariés des particuliers-employeurs.

**Source** : Insee, base Tous salariés.

## ► 3. Répartition des bas salaires : les 20 métiers les plus représentés

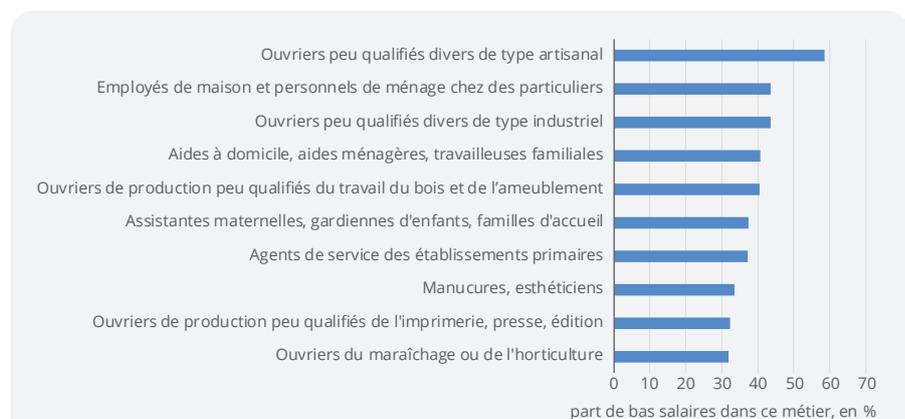
Profession	Salaires net mensuel moyen en EQTP (en euros)	Répartition des bas salaires par métier (en %)
Nettoyeurs	1 540	6,0
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales	1 403	5,4
Ouvriers peu qualifiés divers de type industriel	1 364	5,0
Employés de libre-service du commerce et magasiniers	1 564	3,2
Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration	1 532	3,0
Vendeurs en alimentation	1 561	2,8
Secrétaires	1 852	2,7
Conducteurs livreurs, coursiers	1 649	2,2
Ouvriers peu qualifiés divers de type artisanal	1 245	2,0
Employés des services divers	1 906	2,0
Vendeurs en habillement et articles de sport	1 606	2,0
Serveurs, commis de restaurant, garçons peu qualifiés	1 550	1,9
Coiffeurs salariés	1 482	1,5
Employés administratifs qualifiés des autres services des entreprises	2 049	1,5
Ouvriers peu qualifiés du gros oeuvre du bâtiment	1 611	1,4
Ouvriers peu qualifiés du tri, de l'emballage, de l'expédition	1 671	1,4
Employés administratifs peu qualifiés	1 754	1,4
Animateurs socioculturels et de loisirs	1 619	1,3
Agents de service hospitaliers	1 562	1,2
Caissiers de magasin	1 578	1,2

**Lecture** : les nettoyeuses et nettoyeurs gagnent en moyenne 1 540 euros net par mois en équivalent temps plein (EQTP) en 2019. 6,0 % des salariés à bas salaires exercent cette profession.

**Champ** : France hors Mayotte, salariés du privé en équivalent temps plein, hors apprentis, stagiaires et salariés des particuliers-employeurs.

**Source** : Insee, base Tous salariés.

## ► 4. Métiers où la part de bas salaires est la plus grande en 2019



**Lecture** : en 2019, 40,6 % des aides à domicile, aides ménagères et travailleuses familiales ont un bas salaire.

**Champ** : France hors Mayotte, salariés du privé en équivalent temps plein, hors apprentis, stagiaires et salariés des particuliers-employeurs.

**Source** : Insee, base Tous salariés.

## Les bas salaires concernent plus souvent des emplois à temps partiel et en contrat à durée limitée

En 2019, un salarié à bas salaire sur quatre est en contrat à durée limitée (CDD, intérim, etc.), soit près du double de cette part dans l'ensemble des salariés du privé ► **figure 5**. 16 % occupent un emploi aidé (hors apprentissage), contre seulement 2 % de l'ensemble des salariés du privé. Les emplois à bas salaires sont aussi plus souvent des emplois à temps partiel, en particulier chez les femmes : 40 % des femmes et 21 % des hommes à bas salaires travaillent à temps partiel, contre 23 % et 8 % dans l'ensemble des salariés du privé. Les contrats courts et

## ► 5. Répartition des bas salaires par contrat et temps de travail

en %

	Salariés à bas salaires			Ensemble du privé		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
<b>Contrat de travail</b>						
Contrat à durée indéterminée	70	60	<b>65</b>	85	85	<b>85</b>
Contrat à durée limitée <sup>1</sup>	24	27	<b>25</b>	14	13	<b>13</b>
Autre <sup>2</sup>	6	13	<b>9</b>	1	2	<b>2</b>
<b>Temps de travail</b>						
Temps complet	60	79	<b>69</b>	77	92	<b>86</b>
Temps partiel	40	21	<b>31</b>	23	8	<b>14</b>
Emplois aidés	15	17	<b>16</b>	2	2	<b>2</b>

<sup>1</sup> Dont CDD et intérim.

<sup>2</sup> Y compris contrats de soutien et d'aide par le travail (ESAT), volontariats de services civiques et mandats sociaux.

**Lecture** : 25 % des salariés à bas salaires sont en contrat à durée limitée, contre 13 % dans l'ensemble du secteur privé.

**Champ** : France hors Mayotte, salariés du privé en équivalent temps plein, hors apprentis, stagiaires et salariés des particuliers-employeurs.

**Source** : Insee, base Tous salariés.

le temps partiel contribuent également à la précarité salariale à travers

la réduction du volume de travail rémunéré ► **encadré 2**.

### ► Encadré 2 - Un salarié du privé sur trois perçoit un bas revenu salarial

La précarité salariale des individus sur le marché du travail peut être le reflet de bas salaires en EQTP mais aussi de faibles volumes de travail. Le concept de **revenu salarial**, qui mesure la somme des salaires nets effectivement perçus sur l'année, permet de tenir compte de ces deux dimensions. De façon analogue à la définition d'un bas salaire, un bas revenu salarial peut être conventionnellement défini au regard du seuil des deux tiers du revenu salarial médian, soit 12 600 euros en 2019. Avec cette définition, un tiers des salariés du secteur privé ont un bas revenu salarial en 2019, soit quatre fois plus que ceux ayant un bas salaire en EQTP. En moyenne, ils ont exercé une activité salariée pendant six mois seulement et, pour les trois quarts d'entre eux, durant moins de neuf mois.

Comme pour les bas salaires, les femmes ont plus souvent un bas revenu salarial : 39 %, contre 28 % des hommes ► **figure A**. Ceci résulte d'une part d'un volume de travail moyen plus restreint pour les femmes que pour les hommes : elles sont en proportion bien plus nombreuses à occuper un emploi à temps partiel, parfois de façon contrainte, ou à interrompre leur carrière. D'autre part, elles occupent plus souvent des emplois à bas salaires que les hommes. Les plus jeunes salariés sont aussi davantage concernés : 69 % des moins de 26 ans touchent un bas revenu salarial. Les jeunes cumulent à la fois bas salaire et durée d'emploi plus courte du fait de leur insertion progressive sur le marché du travail et de leur plus forte propension à occuper des emplois saisonniers ou à cumuler études et emploi (à temps partiel ou une partie de l'année). La part de salariés à bas revenus salariaux baisse avec l'âge, pour atteindre 21 % parmi les 51-60 ans, avant de rebondir chez les plus de 60 ans (46 %), du fait de leur sortie progressive du marché du travail.

Percevoir un bas revenu salarial est une situation plus durable qu'occuper un emploi à bas salaire. Parmi les salariés âgés de 25 à 55 ans percevant un bas revenu salarial en 2015, 37 % sont encore dans cette situation en 2019 et 20 % le sont restés sans discontinuité entre 2015 et 2019 ► **figure B**. 32 %, toujours salariés en 2019, ne sont plus à bas revenu salarial. Enfin, 30 % ne sont plus salariés en 2019, dont 6 % perçoivent des indemnités chômage.

### A - Caractéristiques sociodémographiques des salariés à bas revenus salariaux en 2019

	Répartition des salariés (en %)		Part des salariés à bas revenus salariaux (en %)	Volume de travail annuel moyen en EQTP	
	À bas revenus salariaux	Ensemble du privé		Salariés à bas revenus salariaux	Ensemble du privé
Femmes	53	44	39	0,32	0,69
Hommes	47	56	28	0,30	0,76
Moins de 26 ans	37	18	69	0,26	0,47
26-30 ans	11	11	32	0,34	0,74
31-40 ans	19	25	26	0,34	0,78
41-50 ans	14	22	21	0,35	0,82
51-60 ans	12	20	21	0,36	0,82
Plus de 60 ans	6	5	46	0,25	0,58
France métropolitaine	98	98	33	0,31	0,73
Départements d'outre-mer (DOM)	2	2	39	0,32	0,70
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>33</b>	<b>0,31</b>	<b>0,73</b>

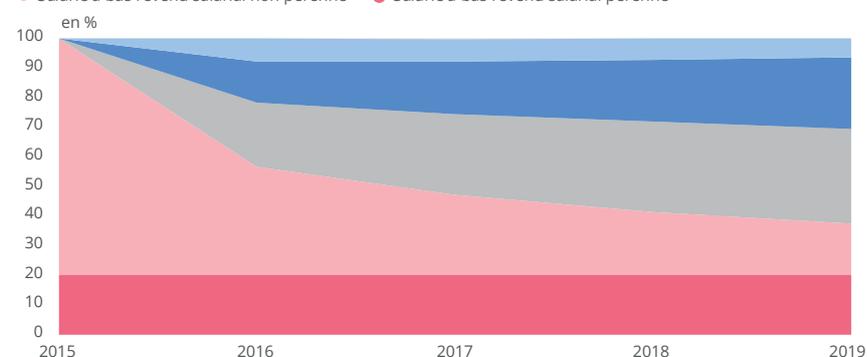
**Lecture** : 37 % des salariés à bas revenus salariaux ont moins de 26 ans et 69 % des moins de 26 ans ont un bas revenu salarial.

**Champ** : France hors Mayotte, salariés du privé en équivalent temps plein, hors apprentis, stagiaires et salariés des particuliers-employeurs.

**Source** : Insee, panel Tous salariés.

### B - Trajectoires des salariés qui avaient un bas revenu salarial en 2015

- Chômeur indemnisé
- Inactif, indépendant, chômeur non indemnisé ou statut inconnu
- Salarié qui n'a plus un bas revenu salarial
- Salarié à bas revenu salarial non pérenne<sup>1</sup>
- Salarié à bas revenu salarial pérenne



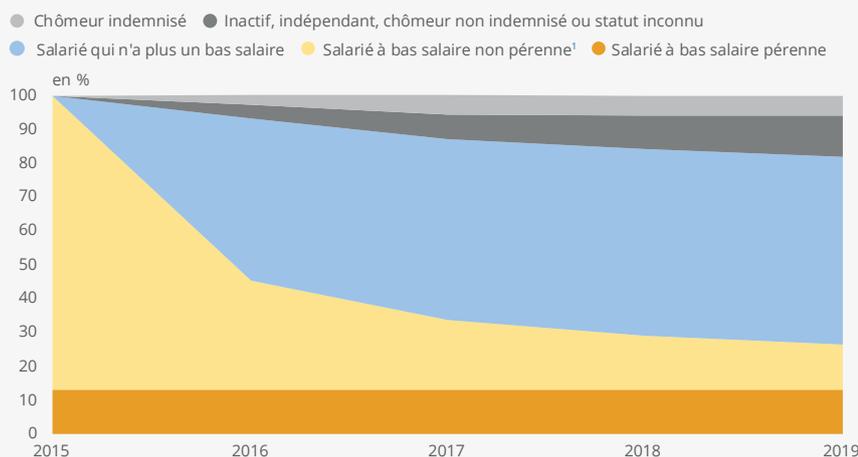
<sup>1</sup> Non pérenne signifie que la personne a encore un bas revenu salarial l'année considérée mais est sortie de cette situation au moins une année au cours de la période.

**Lecture** : 37,4 % des salariés qui avaient un bas revenu salarial en 2015 ont toujours un bas revenu salarial quatre ans plus tard, dont 20,3 % ont perçu un bas revenu salarial pendant les quatre ans.

**Champ** : France hors Mayotte, salariés du privé âgés de 25 à 55 ans, pondérés par leur volume de travail en équivalent temps plein, hors apprentis, stagiaires et salariés des particuliers-employeurs.

**Source** : Insee, panel Tous salariés.

## ► 6. Trajectoire des salariés qui avaient un bas salaire en 2015



1 Non pérenne signifie que la personne perçoit encore un bas salaire l'année considérée mais est sortie de cette situation au moins une année au cours de la période.

**Lecture :** 55,4 % des salariés qui avaient un bas salaire en 2015 sont salariés et n'ont plus un bas salaire en 2019.  
**Champ :** France hors Mayotte, salariés du privé en équivalent temps plein, hors apprentis, stagiaires et salarié des particuliers-employeurs.

**Source :** Insee, panel Tous salariés.

## Quatre ans après, 55 % des salariés ayant un bas salaire occupent un emploi mieux rémunéré

Occuper un emploi à bas salaire est une situation transitoire pour environ la moitié des salariés concernés en 2015 : un an plus tard, ils sont 48 % à occuper un emploi mieux rémunéré dans le secteur privé ou public et cette part atteint 55 % au bout de quatre ans, en 2019 ► **figure 6**. Inversement, la part des salariés restés avec un bas salaire les années suivantes diminue au fil des années : elle est de 45 % après une année et de 26 % au bout de quatre ans, en 2019. Parmi ces derniers, une moitié des salariés (13 %) ont pu transitoirement sortir de cette situation avant d'y revenir et les autres sont restés dans cette situation pendant les quatre années. Enfin, 18 % des salariés avec un bas salaire en 2015 ne sont plus salariés en 2019, qu'ils soient inactifs, chômeurs ou en emploi non salarié, dont près de 6 % perçoivent une allocation au titre du chômage.

Pour les salariés à bas salaires exerçant l'une des vingt professions où ils sont le plus représentés, les trajectoires de revenus sont plus défavorables : en 2019, 41 % de ceux ayant un bas salaire en 2015 ont encore un bas salaire en 2019 et, dans la majorité des cas, ils sont restés dans cette position professionnelle sans discontinuité. ●

Godet Fanny, Sueur Éléonore (Insee)

↓ Retrouvez plus de données en téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

## ► Sources

La **base Tous salariés** est une base statistique sur l'ensemble des salariés, produite à partir de déclarations administratives de leurs employeurs. Sur le champ privé, les salaires annuels et les effectifs sont principalement issus des **déclarations sociales nominatives (DSN)** que les entreprises adressent à l'administration, et que l'Insee traite ensuite. Les salariés du secteur agricole, les agents du secteur public, les salariés des particuliers-employeurs ainsi que les apprentis et les stagiaires sont exclus de cette étude. Les bénéficiaires de contrats aidés et de professionnalisation sont en revanche inclus. Dans cette étude, lorsqu'un salarié exerce pour plusieurs employeurs, l'intégralité des salaires qu'il perçoit sont pris en compte et les caractéristiques retenues (profession, type de contrat, etc.) sont celles de son emploi le plus rémunérateur.

Le **panel Tous salariés** est une base statistique permettant de suivre un échantillon de salariés depuis 1976. Chaque observation correspond à l'emploi d'un individu dans une entreprise au cours d'une année (ou bien à une période de chômage indemnisé d'un individu une année donnée).

## ► Définitions

Dans cette étude, par convention, les **bas salaires** du privé sont les salaires en EQTP inférieurs aux deux tiers du salaire médian dans le secteur privé. Les salariés avec un bas salaire sont comptabilisés au prorata de leur volume de travail.

Le **salairé en équivalent temps plein (EQTP)** est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Par exemple, pour un agent ayant occupé un poste de travail pendant six mois à 80 % et ayant perçu un total de 10 000 euros, le salaire en EQTP est de  $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$  euros par an.

Le **revenu salarial** correspond à la somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée, nets de toutes cotisations sociales, y compris contribution sociale généralisée (CSG) et contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

## ► Pour en savoir plus

- **Sanchez Gonzalez J., Sueur É.**, « En 2019, le salaire net moyen dans le secteur privé a progressé de 1,2 % en euros constants », *Insee Première* n° 1863, juin 2021.
- **Selma M.**, « Les salariés rémunérés au salaire minimum : une minorité le reste durablement », Dares, mars 2019.
- **Insee**, Outil de datavisualisation sur les salaires.
- **Eurostats**, Statistiques sur les salaires.

**Direction générale :**  
88 avenue Verdier  
92541 Montrouge Cedex

**Directeur de la publication :**  
Jean-Luc Tavernier

**Rédaction en chef :**  
B. Lhommeau,  
S. Pujol

**Rédaction :**  
A. Saint-Orens  
P. Glénat

**Maquette :**  
B. Rols

**@InseeFr**  
[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

**Code Sage :** IP221923  
ISSN 0997 - 6252  
© Insee 2022  
Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur

